

**DEPARTEMENT DU LOT
EN QUERCY**

COMMUNE DE LIMOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n°15
Permission de voirie et règlementation de circulation

Le maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 à L2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 04/02/2025 formulée par SPIE BATIGNOLLES ENERGIE-BC représenté par BLANC Laura, souhaitant effectuer des travaux de création ligne BT souterraine rue du Mas de Couderc. Date prévue le 10 février 2025 pour une durée de 90 jours ;

Considérant la sécurité des automobilistes et piétons pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 10 février 2025 et dans un délai maximal de 90 jours, la SPIE BATIGNOLLES ENERGIE-BC représenté par BLANC Laura est autorisé à effectuer les travaux susnommés. La circulation sera alternée manuellement.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction ministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le pétitionnaire. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 3 : Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation. Toute modification éventuelle de réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d'égout, etc. sont à la charge du permissionnaire. La chaussée sera remise en parfait état.

Article 4 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 5 : Le Maire et le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 21 mars 2025.

Affiché le 21/03/2025

Publication au registre le 21/03/2025

Le Maire,



Jean-Claude VIALETTE.